



**Information sur les décisions prises par le Conseil municipal
lors de la séance du 30 avril 2024**

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté les délibérations suivantes :

- A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 170'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin des Rayes, dp8351 et dp8358, au chemin du Vieux-Vésenaz, dp8348 et dp8359 et au chemin Neuf-de-Vésenaz, dp8361 et dp9352, propriété de la commune de Collonge-Bellerive
- A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés à la route d'Hermance, entre le carrefour de Vésenaz et le chemin de Botterel, DP8362, propriété du canton de Genève
- A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-05 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 300'000 F, destiné à des interventions de resurfaçages partiels des chaussées de la route de la Repentance, dp8453, du chemin des Crêts-de-la-Capite, dp8368, du chemin du Vieux-Vésenaz, dp8359, ainsi que du trottoir du chemin de Plumaget, dp8354, propriété de la commune de Collonge-Bellerive
- A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 46'000 F destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle de tennis, sise chemin de Relion 22, parcelle N°8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive
- A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-07 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 202'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats et honoraires

Le dernier jour du délai référendaire pour ces délibérations est fixé au 17 juin 2024.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté la motion suivante :

- A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal a accepté la motion 24-04 « La commune soigne ses entrées et sorties », déposée par Mme Paola di Romano et M. Laurent Wisler (groupe Alternative communale).

Les textes de ces délibérations et de cette motion peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.